



Couverture garantie décennale ?

Par **Hestia83**, le **17/07/2012 à 23:57**

Bonjour,

Nous avons fait construire une maison. Elle a été livrée en décembre 2010.

Nous n'avons pas aménagé immédiatement mais quelques mois plus tard, le temps de faire les peintures, installer les sanitaires, cuisine, etc

En juin 2011, nous sommes enfin installé. Nous nous rendons alors compte que notre escalier "n'est pas conforme" !!!.

La première marche est plus petite d'environ 7cm par rapport aux autres et la dernière fait 7cm de trop.

À l'origine l'escalier (béton) était bon, mais les ouvriers ont oubliés de compter le plancher chauffant. Donc, les fameux 7cm de plus en haut et en moins en bas :(

Depuis de nombreux mois le conducteur de travaux nous raconte des salades, et nous propose seulement moyennant finance l'intervention d'un ouvrier.

Je voudrais savoir si j'ai des recours ? La garantie décennale couvre-t-elle ce genre de souci ?

Dans l'attente de vos lumières.

Par **pilote1**, le **19/07/2012 à 17:17**

Bonjour

Il y a un article sur le site CGVEXPERT (qui dépend de LEGAVOX) sur la responsabilité décennale qui pourra beaucoup vous aider à comprendre

Par **Hestia83**, le **22/07/2012 à 20:24**

Merci pour votre réponse. Après lecture de l'article sur le site en question je ne suis cependant pas plus avancé ;)

Quelqu'un aurait il un retour expérience sur un problème similaire ?

Cordialement

Par **aie mac**, le **24/07/2012** à **16:56**

erase